



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité ;

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Zénon devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019-2020-2021, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures normales de bureau ;

QUE conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2019 ;
- Être déposée à l'endroit suivant :
*Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première Avenue
Rawdon QC J0K 1S0*
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON, CE 19^e JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière